



Note explicative n°1 du 30 mars 2020

COMPÉTITIONS NATIONALES Saison 2020-21

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle et afin d'adapter les règlements généraux de la Fédération française de handball pour la saison sportive à venir, la présente note a vocation à préciser les décisions prises par le Bureau Directeur de la Fédération. Cette note sera enrichie et complétée au fur et à mesure des décisions.

Cette 1^{ère} note reprend les décisions intervenues à l'occasion des Bureaux Directeurs des 23 et 27 mars 2020.

✦ Décisions relevant de la Commission Nationale d'Organisation des Compétitions (COC)

Les principes retenus par la Commission Nationale d'Organisation des Compétitions et validés par le Bureau Directeur, ici exposés, sont applicables à toutes les ligues régionales et tous les comités départementaux.

La COC Fédérale, après une large consultation avec les Président.e.s de Ligue, les Président.e.s de COC Régionales, des représentant.e.s de Comités, la Direction Technique Nationale et des représentant.e.s de clubs a fait la proposition au Bureau Directeur de la FFHandball de demander l'arrêt définitif de toutes les compétitions amateurs pour la saison 2019-20.

Par décision du Bureau Directeur du 23 mars 2020, il a été décidé à l'unanimité de valider le projet de la COC Fédérale et de ne pas retenir l'hypothèse de la « saison blanche », ce pour ne pas léser des équipes dans leur objectif d'accession et de prendre en compte l'intérêt supérieur du handball au regard des critères de montées et descentes.

Cependant, et dans un souci d'ouverture, face à cette crise sanitaire qui nous touche, la COC Fédérale, en collaboration avec les COC Régionales a décidé sur la base des classements à la dernière journée (qui sont identiques dans 98% des cas aux classements à l'issue des phases « Aller ») d'adapter les schémas des compétitions nationales, régionales, départementales en proposant : Plus de montées – Moins de descentes.

Il appartient à chaque structure de les adapter au regard de sa situation particulière.

Règles de classement qui s'appliquent à toutes les structures :

- Dans les poules où certaines équipes n'ont pas le même nombre de matches, nous avons pris en compte, pour le classement, le ratio nombre de points sur nombre de rencontres jouées ;
- Dans le cas d'une égalité à 2 équipes, c'est le Goal-Average particulier qui s'appliquera ;
- Dans le cas d'une égalité à 3 équipes ou plus, c'est le ratio du Goal-Average particulier entre les équipes concernées qui s'appliquera ;
- Dans les championnats en deux phases, le classement de la 2^{ème} phase ne peut être pris en

compte que si, à minima, tous les matchs « Aller » se sont déroulés. Si tel n'est pas le cas, le classement à prendre en compte pour les accessions et relégations est celui de la fin de la 1^{ère} phase ;

- Les clubs des différentes poules sont classés, en prenant les critères suivants dans l'ordre :
 - . place dans la poule (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, ...)
 - . puis ratio nombre de points sur nombre de matchs joués en 1^{ère} phase
 - . en cas d'égalité, ratio goal-average général sur nombre de matchs joués en 1^{ère} phase
- Dans les poules où les clubs ont été sanctionnés au titre de la CMCD de points de pénalité, qui sont fonction du nombre de matchs dans la poule sur toute la saison, nous avons calculé le ratio points de pénalité sur rencontres jouées pour ajuster notre classement.

A partir de ces postulats, nous avons classé les clubs dans l'ordre des classements nationaux en intégrant les 24 accessions en N2 FEM et N3 MAS des ligues métropolitaines.

Vous trouverez ci-dessous, les aménagements proposés par la COC élargie et validés par le BD Fédéral :

	SAISON 2019-20		SAISON 2020-21
N1M	48 équipes réparties en 4 poules de 12 équipes	➔	53 équipes réparties en 1 poule de 14 équipes (VAP) 3 poules de 13 équipes
N2M	72 équipes réparties en 6 poules de 12 équipes		78 équipes réparties en 6 poules de 13 équipes
N3M	96 équipes réparties en 8 poules de 12 équipes		96 équipes MAXIMUM réparties en 8 poules de 12 équipes
Total	216 équipes au niveau national		227 équipes au niveau national
N1F	48 équipes réparties en 4 poules de 12 équipes	➔	56 équipes réparties en 4 poules de 14 équipes
N2F	96 équipes réparties en 8 poules de 12 équipes		96 équipes MAXIMUM réparties en 8 poules de 12 équipes
Total	144 équipes au niveau National		152 équipes au niveau national

A la lecture du tableau, vous constatez l'augmentation du nombre d'équipes au niveau national, tant en garçons qu'en filles. Cependant, à la fin de la saison prochaine, nous ramènerons à 218 équipes les championnats nationaux masculins (N1, N2 et N3) et à 144 équipes les championnats nationaux féminins (N1 et N2).

Nous avons fait le choix des poules de 13 équipes, là où nous avons pu le faire pour permettre une régulation en cas de situations particulières, cela n'augmente pas le nombre de matches par semaine, mais cette formule permet de limiter le nombre de descentes par niveau à la fin de la saison prochaine.

Nous respecterons **scrupuleusement** ce classement pour répartir les équipes par niveau.

- ☛ la poule 1 de la N1M (VAP) sera constituée des équipes classées de 1 à 14
- ☛ les poules 2, 3 et 4 de N1M (NON VAP) seront constituées des équipes classées de 15 à 53
- ☛ la N2M concernera les équipes classées de 54 à 131
- ☛ la N3M concernera les équipes classées de 132 à 227
- ☛ la N1F sera constituée des équipes classées de 1 à 56
- ☛ la N2F concernera les équipes classées de 57 à 152.

Nous contacterons chaque club concerné très rapidement pour connaître son positionnement à travers un questionnaire, quant à la division dans laquelle la FFHandball envisage de le positionner en 2020-21, pour nous permettre d'anticiper les situations lorsque nous recevrons les confirmations des souhaits. Pour rappel, il n'y aura pas de sanctions sportives et financières pour les clubs qui refuseraient l'accession ou demanderaient la rétrogradation.

Sur la base des retours et des demandes de certains clubs à la suite de la crise traversée, mais aussi des situations des clubs des divisions supérieures, nous serons amenés à ajuster ce classement pour ne pas mettre en danger la santé et le dynamisme de nos clubs. Nous savons compter sur la compréhension de tous pour mener à bien cette tâche.

✦ Décisions relevant de la Commission Nationale de Contrôle de Gestion (CNCG)

Décisions du bureau directeur du 27 mars 2020.

Les exigences du cahier des charges de la N1M « NON VAP » restent inchangées.

La CNCG reporte d'une année :

- Les exigences du cahier des charges du championnat de D2 FEM « NON VAP »
- Les exigences du championnat de France de N1 M « VAP »

Face à l'incertitude liée à la pandémie du Covid-19, ces décisions seront susceptibles d'évoluer après accord du Bureau Directeur de la FFHandball.

* * * * *